

# INTÉGRER LA VOIX DES ENTREPRISES DANS L'ORGANISATION DES MOBILITÉS

Appui à l'organisation de votre comité des partenaires (Loi LOM)

PUBLIC  
Intercommunalités

## NOTRE RÉPONSE

Un suivi par des experts de la mobilité qui connaissent le tissu économique de votre territoire



### Un accompagnement à la carte

pour assister les Autorités Organisatrices de Mobilités (AOM) dans la mise en place et le suivi de leur comité des partenaires :

- Production d'un diagnostic territorial orienté sur les entreprises
- Préparation de chaque occurrence du comité des partenaires :
  - Consultation, invitation des entreprises, pour intégrer leurs besoins, en amont de la réunion
  - Proposition d'intervenants
  - Rédaction d'un compte-rendu à destination des entreprises
  - Consultation des entreprises suite aux comités et retour pour l'AOM

## AVIS D'EXPERT



### Luc HOULLEBREQUE

Responsable Développement  
CCI Alsace Eurométropole

*« Les intercommunalités et les syndicats mixtes ayant pris la Compétence mobilités suite à l'entrée en vigueur de la Loi LOM doivent créer un Comité des partenaires intégrant les parties prenantes de la mobilité sur leurs territoires. Cette instance doit obligatoirement intégrer les employeurs. Nous pouvons assister les AOM tout au long de la vie de leurs comités. »*

## COÛT

Sur **Devis** selon la taille du territoire et les options retenues

## POUR ALLER PLUS LOIN !

### Diagnostic territorial

Faites-en la carte maîtresse de la connaissance de votre territoire

### Démarche attractivité

Copilotez une démarche visant à élaborer une stratégie de développement de l'attractivité de votre territoire

## L'ATOUT DE L'OFFRE

Une co-construction public/privé de votre politique de mobilités prenant en compte les besoins des entreprises

## NOTRE EXPERTISE

Acteur de la dynamique économique alsacienne et engagée pour le développement des entreprises, la CCI Alsace Eurométropole a soutenu, en 2023, les projets de 1 900 entreprises et de 1 500 créateurs/repreneurs. Elle a informé et sensibilisé 3 300 décideurs d'entreprises sur les sujets qui font leur actualité.

Véritable tiers de confiance des entreprises, soucieuse de leur apporter un service sur mesure efficace, la CCI est partie prenante de tous les réseaux à caractères économique de son territoire : réseaux de professionnels, clubs, filières et clusters, organisations initiées par les collectivités et l'Etat

## CONTACT



Luc HOULLEBREQUE  
Responsable développement  
Attractivité et Développement des  
Territoires

+33 6 74 53 85 18

[l.houllébrequé@alsace.cci.fr](mailto:l.houllébrequé@alsace.cci.fr)

[www.alsace-eurometropole.cci.fr](http://www.alsace-eurometropole.cci.fr)